



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



Distribution
RESTREINTE
UNEP/WG.16/4
3 avril 1978
FRANCAIS
Original : FRANCAIS

Réunion d'experts sur la gestion
des ressources en eau douce dans
la région méditerranéenne

Cannes, France, 25-29 avril 1978

convoquée par le PNUE et organisée
en collaboration avec le CEFIGRE

ELEMENTS POUR UN PROGRAMME REGIONAL
DE COOPERATION EN MATIERE DE GESTION
DES RESSOURCES EN EAU DOUCE
DE LA REGION MEDITERRANEENNE

SECTION I. INTRODUCTION

1. Lors de la Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la région méditerranéenne tenue à Split, Yougoslavie, en février 1977, les Gouvernements représentés (16) ont adopté le projet du "Plan Bleu" et ont exprimé leur préoccupation d'engager au plus tôt des programmes d'actions prioritaires en indiquant par votation l'eau douce du bassin méditerranéen comme première priorité.

2. En conséquence, dans le cadre de la première phase du "Plan Bleu", un cahier d'expertise intitulé "Expertise eau douce du bassin méditerranéen" a été élaboré afin d'explorer la situation actuelle et identifier les tendances d'évolution en fonction des composantes du développement. Le cahier d'expertise a été présenté à la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) tenue à Monaco en janvier 1978.

3. Mais lors de cette réunion, les Gouvernements représentés ont également formulé la requête de voir s'élaborer parallèlement un programme d'actions, notamment dans le domaine de l'eau douce. Le PNUD a, de son côté, exprimé son intérêt dans une telle requête et s'est déclaré disposé à examiner favorablement et à contribuer à un programme régional de coopération dans le domaine de l'eau douce. Ce programme devrait recueillir le soutien de certains pays suivant leurs possibilités techniques et financières. Un tel programme coopératif fait l'objet du présent document.

SECTION II. OBJECTIFS

1. Objectif à terme

Dans l'esprit du Plan d'Action de la Méditerranée, promouvoir dans le domaine de l'eau la solidarité et la coopération indispensable à un développement harmonieux du bassin et à la conservation du milieu naturel.

2. Objectifs immédiats

- i) dans une phase préliminaire, identifier et formuler les actions solidaires et coopératives jugées prioritaires, qu'elles soient de portée bilatérale, inter-états (pluri-nationale) ou régionale à l'échelle du bassin;
- ii) dans une phase principale, mettre en oeuvre et conduire à terme les actions prioritaires.

SECTION III. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Aire géographique

1. Dans le cadre du PAM, le bassin méditerranéen comprend la mer Méditerranée (à l'exclusion de la mer de Marmara et la mer Noire), ses îles et son littoral. Les pays concernés par le PAM sont les 18 Etats riverains. 1/

1/ dans l'ordre géographique commençant au Sud-Ouest : Maroc, Algérie, Tunisie, Malte, Libye, Chypre, Egypte, Israël, Syrie, Turquie, Grèce, Albanie, Yougoslavie, Italie, Monaco, France, Espagne.

2. Ainsi défini (voir carte jointe), c'est un domaine de 4,3 millions de km² dont 2,5 millions d'aire marine. Suivant les nécessités du programme, l'aire continentale comprendra, à l'extrême, trois domaines "emboîtés" :

- domaine maximal, circonscrit par la limite naturelle des bassins versants;
- domaine intermédiaire, à limite conventionnelle définie par les Etats d'après le milieu naturel typiquement méditerranéen;
- domaine restreint -le plus souvent à la zone côtière- où se rencontrent les zones à concentration de contraintes.

Information de base

3. Le bassin méditerranéen comprend la mer et son littoral. La mer Méditerranée à l'exclusion de la mer de Marmara et de la mer Noire, couvre une surface de 3,5 millions de km², a un volume de 3,7 millions de km³ ^{2/} avec une durée de renouvellement de 80 ans, une profondeur moyenne de 1.500 mètres avec ses extrêmes à 5.000 mètres et s'étend sur 3.800 km d'est en ouest. Elle comporte trois seuils importants au droit des détroits de : Gibraltar (prof. 365 m), Sicile (350 m), Cardanelles (100m); le premier (largeur 15 km) la sépare de l'Océan Atlantique et en fait une mer continentale presque fermée; le second détermine un bassin occidental et oriental; le troisième la sépare de la mer de Marmara et de la mer Noire. La salinité moyenne est de 38.000 ppm (contre 35.000 ppm dans l'Océan Atlantique et moins encore en mer Noire). La Méditerranée contribue par évaporation (moyenne estimée à 1440 mm/an) à la formation de l'eau douce continentale, notamment sur son littoral. En contrepartie, elle reçoit par les précipitations directes et par les cours d'eau une tranche d'eau douce estimée à 470 mm/an. En fait, l'évaporation et les précipitations en mer sont mal connues. Enfin, on ignore encore la contribution des eaux souterraines côtières et sous-marines, certes, non négligeables, ainsi que des venues hydro-thermales profondes. En dépit de ces incertitudes et inconnues, la Méditerranée est actuellement considérée comme une mer à bilan négatif du cycle d'eau douce ^{3/} dont l'emprunt serait de 5.000 km³/an contre 1.700 km³/an d'entrées. Ce concept mérite une sérieuse révision et une présentation différente pour pouvoir identifier réellement les déséquilibres actuels et étudier leur évolution à terme.

4. Le littoral septentrional de la Méditerranée et les îles sont relativement bien arrosés par les précipitations (400-1.000 mm/an) et par le réseau hydrographique dont de nombreuses rivières ont un cours pérenne à régime saisonnier très variable. En première approximation, chaque habitant y dispose en 1975 de 2.000 m³ par an de ressources potentielles en eau, alors qu'il en utilise 400 m³/an aménagés dans les meilleures conditions. Par contre, le littoral méridional de la Méditerranée est essentiellement aride avec des précipitations inférieures à 100 mm/an, exception faite de l'Afrique du Nord (300-600 mm/an) et un réseau hydrographique très pauvre à l'exception du delta du Nil et de quelques rivières d'Afrique du Nord. En dehors de ces zones relativement privilégiées, les ressources potentielles en eau dépassent rarement 100 m³/an par habitant. Sur l'ensemble du littoral, les données hydro-météorologiques peuvent être qualifiées de : moyennes à très bonnes tandis que les données hydrologiques en général ne permettent pas des reconstitutions historiques valables, à l'exception des grands bassins.

^{2/} km³ : 1 milliard de mètres-cube.

^{3/} le déficit est comblé essentiellement par les eaux de l'Océan Atlantique franchissant le détroit de Gibraltar.

5. Le littoral méditerranéen est formé presque entièrement de terrains sédimentaires qui constituent, pour la plupart, des réservoirs d'eau souterrains. Ces réservoirs peuvent jouer plusieurs rôles : régularisation saisonnière des eaux de surface, régularisation interannuelle des années à forte pluviométrie, approvisionnement en eau et vaste réseau naturel de distribution, secours pendant les disettes en eau, stockage, dilution ou vecteur de pollution, stockage des eaux excédentaires par recharge artificielle, relation occulte avec la mer par sources côtières et sous-marines ou, à l'inverse, par inversion marine. Pour toutes ces raisons, ces réservoirs méritent d'être pris sérieusement en considération. La connaissance hydrogéologique acquise en 1975 sur la plupart de ces réservoirs est considérable et les données disponibles sont, en général, de bonne qualité. Une mention spéciale doit être faite des eaux souterraines en terrain karstique; en effet, les roches calcaires occupent une portion importante du littoral méditerranéen à intense circulation. Ces réservoirs aboutissent à des sources vaclusiennes d'eau douce non régularisés, côtières et sous-marines d'eau souvent saumâtre, au moins à l'étiage. La technologie de captage, exploitation et gestion de ces réservoirs est encore sommaire, voire inexistante dans le cas des sources sous-marines. Or les pertes sont estimées à plus de 3 km³/an.

6. Au cours des trois dernières décennies, un gros effort d'inventaire des ressources en eau a été fait sur tout le littoral, avec accent particulier sur l'eau souterraine tandis que l'effort d'aménagement et de développement des ressources portait essentiellement sur l'eau de surface. Au cours de la dernière décennie, l'effort d'aménagement hydraulique s'étendait à l'eau souterraine sous l'impulsion principale, du secteur privé. Dans tous les pays riverains, l'eau continentale devient une "perte à la mer" dès qu'elle atteint la côte; du point de vue des pays, elle est sortie, alors que pour la mer, elle est une entrée. Aussi, la stratégie sommaire des pays consiste à réduire progressivement ces "pertes à la mer", surtout en construisant des barrages-réservoirs mais aussi en utilisant le rôle d'approvisionnement et de stockage des réservoirs souterrains. Ainsi, à terme, les arrivées d'eau douce à la mer diminuent par suite d'une consommation sans cesse accrue; comme l'évaporation reste constante, le déséquilibre d'un cycle de l'eau sans cesse raccourci s'accroît dans des proportions qui deviennent sensibles.

7. La pénurie d'eau est un phénomène endémique du littoral méditerranéen; elle est saisonnière (juillet-septembre) par effet climatique et peut atteindre des proportions dramatiques en certaines années dites "sèches"; à raison de 1 à 2 par décennies. En certains pays, la disette d'eau est déjà devenue un phénomène permanent par déficit constaté du bilan besoins-ressources; d'autres pays sont au bord de la crise. Or, l'eau ne se transporte pas comme le blé des pays pourvus vers les pays dépourvus d'eau. Les disettes se manifestent d'abord sur le plan local, dans les bassins côtiers qui reçoivent un afflux saisonnier de population en période d'étiage des eaux. Dans ce cas, la solidarité nationale s'est déjà imposée en certains pays qui ont effectué des transferts inter-bassins ou ont fait appel à la technologie onéreuse du dessalement de l'eau de mer. Mais devant l'évolution rapide des besoins d'eau et la pauvreté relative de certains pays riverains, une solidarité du bassin méditerranéen s'impose. Les transferts, voire même les transports d'eau, inter-nations ne doivent plus être du domaine de l'utopie. Mais pour plaider la cause de solidarité du bassin, un dossier bien établi est nécessaire sous forme d'un plan national de l'eau.

8. Mais un plan national de l'eau exige, avant tout, une analyse prospective à l'échelle nationale des problèmes d'approvisionnement en eau. Une telle analyse

doit comporter les réponses aux questions posées simultanément par les planificateurs et les hommes de décision (décision-makers). Ces questions se présentent ainsi : si la démographie, l'économie, la protection de l'environnement, la technique s'orientent dans tel ou tel sens, quels sont les problèmes qui surgiraient, à quelle échéance et pour quelles raisons; dans ces conditions, quels seraient les différents moyens et actions coordonnées qui pourraient être utilisés pour surmonter les difficultés ? En d'autres termes, les résultats de cette analyse prospective ou "stratégie de l'eau" sont destinés à aider le choix d'un plan d'aménagement des ressources en eau et de protection de leur qualité. A l'évidence, les pays riverains de la Méditerranée qui ont entrepris cette démarche demeurent une rareté.

Critères d'élaboration du programme

9. Dans l'esprit de ce document préparé pour la discussion (discussion paper), les critères pris en compte sont les suivants :

- expérience méditerranéenne acquise par le PNUD au cours de ses interventions depuis 1958;
- vœux et recommandations des Etats, soumis à la Conférence mondiale de l'Eau de Mar del Plata (mars 1977);
- connaissances de l'auteur sur le bassin méditerranéen.

10. Il est évident qu'à ce stade préliminaire d'élaboration, les requêtes et les préoccupations primordiales des Etats riverains n'ont pas encore été prises en considération. Mais cette demande essentielle se fera par le truchement de :

- i) une réunion d'experts des pays riverains fixée au 25-29 avril 1978;
- ii) une visite au niveau des responsables de l'eau dans les Etats.

Pour une politique de l'eau du bassin

11. Malgré les disparités frappantes de ressources en eau parmi les Etats riverains, le développement lié à l'eau a progressé normalement dans tout le bassin au cours des dernières décennies sans que l'eau représente une contrainte de quantité ou de qualité. Evidemment, l'effort d'aménagement a été plus rude dans les pays à pénurie chronique.

12. L'aménagement des eaux de surface a été le fait dominant jusqu'à présent, précédé de peu par une collecte satisfaisante des données hydrologiques. Rares sont aujourd'hui les pays riverains qui ne possèdent pas un réseau d'observation acceptable du drainage superficiel principal. L'aménagement des eaux de surface a bénéficié partout de l'effort considérable du secteur public, au point de négliger l'aménagement de l'eau souterraine, pourtant abondante dans le bassin méditerranéen.

13. A la décharge des Etats, il faut dire que, jusqu'aux années 1960, l'information sur l'eau souterraine était presque inexistante sur l'ensemble du bassin. L'action internationale, et surtout celle du PNUD, ont largement modifié l'état de la connaissance. Aujourd'hui, à de rares exceptions, les Etats riverains connaissent avec assez de précision leurs ressources potentielles d'eau douce, condition essentielle d'une politique et d'une bonne gestion de l'eau à terme.

14. Mais l'information sur l'eau, telle qu'elle apparaît maintenant, laisse prévoir des échéances cruciales qui représenteraient un ralentissement puis un arrêt du développement dans les deux prochaines décennies pour de nombreux pays riverains si la politique de l'eau n'est pas repensée. Dans l'état d'esprit actuel, c'est une politique d'expansion à tout prix avec, notamment, l'extension des surfaces irriguées. C'est aussi la priorité maintenue à l'eau domestique urbaine et à l'eau industrielle où la proportion de gaspillage croît à la mesure d'une demande exagérée, et dans l'incurie quasi totale des eaux usées.

15. Nul doute qu'un changement de politique s'impose afin de reculer ces échéances cruciales. Le désir d'extension des terres irriguées doit céder la place à la volonté d'intensification sur les terres irriguées existantes et de sélection des cultures les moins exigeantes en eau. Une politique d'économie de l'eau appuyée sur une technologie nouvelle doit remplacer l'aménagement constant de nouvelles ressources. Désormais, la politique de l'eau dans le bassin méditerranéen doit mettre l'accent sur la gestion de la ressource plus que sur son développement.

16. La plupart des pays riverains devra accorder une importance accrue à l'enseignement et, plus encore, à la formation de spécialistes d'un niveau élevé, voire même à la recherche concentrée, avant tout, sur les pénuries chroniques et conjoncturelles. Il conviendra de faire un usage plus efficace des institutions spécialisées existant dans le bassin méditerranéen du fait qu'elles sont mieux adaptées aux conditions locales. Dans le même ordre d'idées, la formation des cadres sera effectuée le plus possible dans et par les pays concernés, conseillés ou non par les meilleurs spécialistes du bassin méditerranéen.

17. La solidarité du bassin méditerranéen doit prendre corps dans le domaine de l'eau en facilitant et accordant l'accès gratuit aux techniques de pointe, en échangeant l'expérience acquise même au prix d'erreurs et de fautes techniques. En particulier, l'efficacité obtenue dans la production végétale par irrigation est d'une importance primordiale. L'esprit de co-opération suggère d'adopter, dans tout le bassin, des méthodes communes de collecte, stockage et recherche (retrieval) des données et informations sur l'eau de surface et l'eau souterraine, leur qualité et leur quantité, leur utilisation actuelle et projetée. Dans cet esprit, certains pays riverains ont recommandé la création d'un fonds spécial pour financer une banque d'information à l'échelle mondiale, qui serait le point de départ d'un programme d'assistance technique. Pourquoi ne pas commencer à l'échelle plus rationnelle du bassin méditerranéen.

Esquisse d'un programme d'actions prioritaires

18. Principes

Un certain nombre d'actions s'avèrent prioritaires sans qu'il soit possible de fixer un ordre de priorité. Elles seront, toutefois, indiquées selon un ordre de préférence, assez subjectif et sujet à modification. Certaines de ces actions intéressent tout le bassin et seront qualifiées de "régionales"; d'autres actions intéressent plusieurs Etats riverains et seront dénommées "plurinationales", d'autres enfin sont limitées à deux Etats et seront dites "bilatérales". Enfin, certaines actions entreprises au niveau national pourront avoir un grand intérêt au plan régional. Le programme serait donc présenté dans cet ordre et suivant ces normes. Chaque action sera affectée de l'indice MED/EAU (Méditerranée Eau Douce) suivi d'un numéro d'ordre.

(i) Propositions de projets régionaux

19. MED/EAU 1. Formation des cadres : gestion, aménagement, collecte des données

Les cadres de divers niveaux pourraient être formés par les organismes compétents dans le domaine de la gestion de l'eau, dont la vocation internationale ou méditerranéenne garantit la meilleure formation. De même, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 16, la formation des cadres s'effectuera, chaque fois que possible, dans et par les pays concernés.

20. MED/EAU 2. Banque d'information sur l'eau douce du bassin méditerranéen

L'information acquise et recueillie sur l'eau douce en Méditerranée est parmi les plus importantes du monde. Mais l'échange de cette information est demeurée précaire. Il conviendrait d'établir une véritable banque d'information à l'usage de tous les pays riverains. A lui seul, le système pourrait être générateur d'un programme d'assistance mutuelle. Mais la démarche exige la prudence. Elle comprendrait donc :

a) phase préliminaire :

- i) analyse critique des rapports finaux des projets PNUD exécutés dans les vingt dernières années afin d'en identifier et retirer les connaissances acquises en vue de leur utilisation pratique;
- ii) étude des systèmes possibles d'information et choix du système adéquat.

b) phase principale :

Mise en place du système choisi qui pourrait être parmi les suivants :
Banque d'information par centre d'informatique et consoles, service SVP - Méditerranée, Centre d'information, etc...

21. MED/EAU 3. Méthodes et techniques pour un usage efficient de l'eau

C'est à la fois : le recueil et la mise à disposition des méthodes et techniques éprouvées, la recherche ou mise au point de techniques de pointe, la manufacture aux plans national et régional. C'est un projet délicat qui exige une phase préparatoire, des expériences pilotes, avant la mise en place définitive.

- a) phase préparatoire : 2 mois/consultant : 8.000 dollars E.U.
- b) expérience-pilote : environ trois dans des pays et pour des systèmes différents ^{4/} : 400.000 dollars E.U.
- c) mise en place définitive : ultérieurement à a) et b) et à prévoir dans la cadre national.

L'ensemble représenterait une contribution PNUD d'environ 410.000 dollars E.U.

^{4/} Irrigation au goutte à goutte (drip system); asperseurs pour collines et fortes pentes; régulateurs d'irrigation; mécanismes et instruments pour réduire la consommation d'eau domestique; manufacture d'appareils et instruments pour économiser l'eau; etc...

22. MED/EAU 4. Transfert de technologies et de méthodologies

C'est un projet varié qui intéresse un certain nombre (non limité) de technologies, des pays riverains divers suivant la technologie considérée, des moyens multiples tels que : visites techniques, voyages d'étude, stages de une à plusieurs semaines, séminaires de confrontation et de recherche, études sur l'état de l'art.

Un tel projet s'appuiera sur les projets en cours ou déjà achevés dans le bassin méditerranéen. Parmi la technologie, les techniques et les méthodologies les plus intéressantes, il faudrait faire effort sur :

a) demandes d'eau et de rejet des grands centres urbains; exemple du complexe d'Athènes - Le Pirée assisté par le projet PNUD/OMS en cours d'opération, et d'Istanbul, ex-projet PNUD/OMS.

b) établissement d'un plan national ou régional (par bassin) de l'eau, exemples de l'Egypte, assisté par le projet PNUD/OMS en cours d'opération, et bassin du Rhône (France).

c) recharge artificielle des réservoirs souterrains; exemples des ex-projets PNUD en Tunisie et Israël, ainsi que des projets de Tanger (Maroc) réalisés et financés par une régie, et de la Durance en Basse-Provence (France).

d) collecteurs côtiers (coastal collectors) des eaux souterraines perdues à la mer; exemple de l'ex-projet PNUD en Israël.

e) irrigation avec des eaux saumâtres (exemples de la Tunisie avec l'ex-projet PNUD/UNESCO, d'Israël dans le Neguev) et avec des eaux usées (exemples de la Libye et d'Israël).

f) dessalement de l'eau de mer et de l'eau saumâtre à grande et petite échelle dans divers pays riverains et îles de la Méditerranée.

g) transposition des manufactures de pompes à débit modéré et autres petits équipements et instruments hydrauliques dans divers pays riverains; problème des brevets. Un tel sujet devrait déboucher sur un projet d'une certaine envergure.

23. MED/EAU 5. Etudes de factibilité à caractère prioritaire

Les événements et circonstances des dernières décennies ont montré que des crises liées à la pénurie d'eau sont imminentes dans le bassin méditerranéen. Les moyens de pallier ces crises sont plus d'ordre économique que technique. Il convient donc d'en examiner, sans tarder, leur factibilité. Dans un premier temps, on se limitera à une analyse critique des éléments du problème et à une première estimation des moyens financiers. Mais, suivant ces résultats, certaines études de factibilité pourraient déboucher sur des actions et projets prioritaires. Les plus importantes de ces études de factibilité concerneraient :

a) enquête socio-économique sur le coût et la valeur de l'eau suivant les divers milieux socio-culturels du bassin avec prise en compte de l'avenir de l'utilisation agricole de l'eau (phénomène des Baléares, par exemple);

b) gestion des pénuries chroniques et conjoncturelles,

- c) prévision hydrologique des pénuries conjoncturelles,
- d) captage des sources sous-marines d'eau douce,
- e) transports d'eau inter-états et, éventuellement, transferts.

Chacune de ces études de factibilité sera limitée, dans une phase préliminaire, à une action de consultation.

24. MED/EAU 6. Télé-détection (remote-sensing)

L'observation par satellites et autres moyens (photos aérienne, imagerie infra-rouge) intéresse non seulement l'eau douce mais encore d'autres éléments du milieu naturel et diverses composantes du développement. Ce serait donc un projet de la plus vaste importance pour la Méditerranée dont l'interprétation relative à l'eau représenterait une contribution partielle.

(ii) Propositions de projets pluri-nationaux

25. MED/EAU 7. Approvisionnement en eau des îles

Un tel projet peut intéresser : Malte, Chypre, la Grèce, la Yougoslavie, l'Italie, la France, l'Espagne. C'est un sujet délicat qui demeure préoccupant dans chaque pays; souvent abordé, parfois improvisé et dans l'ensemble, mal résolu. Dans une action de caractère méditerranéen, la prudence dans l'approche s'impose. Entre autres, la démarche suivante est suggérée :

- a) exposé du sujet, suivi d'un débat d'experts au cours du séminaire d'avril 1978 de Cannes;
- b) analyse de la situation par pays, assisté ou non d'un consultant;
- c) synthèse par un ou deux spécialistes du problème dans le bassin méditerranéen;
- d) formulation des opérations ou projets, pilotes ou non, jugés prioritaires;

26. MED/EAU 8. Rejet des eaux urbaines et réutilisation des eaux usées

A l'heure actuelle, dans divers pays riverains, des formes de réutilisation des eaux usées sont en préparation ou en cours de mise en œuvre. C'est ainsi que des tentatives sont faites à des fins agricoles pour irriguer et fertiliser des terres. Par exemple, dans le domaine de l'aquaculture, diverses expériences sont entreprises, dont celles de l'utilisation de rejets thermiques des centrales de production d'énergie. La démarche qui s'impose est de prendre connaissance de l'état d'avancement de ces travaux et d'aboutir à l'établissement des liens indispensables à la coopération.

27. MED/EAU 9. Captage des sources côtières et sous-marines d'eau douce

Un tel projet peut intéresser : la Libye, le Liban, la Turquie, la Grèce, la Yougoslavie, Malte, l'Italie, la France. Il est abordé déjà au paragraphe 23, d, sous forme d'une étude de factibilité. De toute évidence, ce sujet, dont l'intérêt va croissant depuis bientôt deux décennies, mérite un développement particulier, selon le mode opératoire suivant :

a) étude de factibilité basée sur les expériences de la Grèce, de la Yougoslavie, de la France, nécessitant une consultation;

b) analyse de la situation par pays intéressé, assisté ou non d'un consultant et propositions d'actions prioritaires nationales;

c) l'opération b précédente pourrait déboucher, en plus d'actions prioritaires nationales, sur une action de caractère régional telle que l'investigation simultanée, par un même moyen d'imagerie infra-rouge, de toutes les zones d'intérêt.

(iii) Propositions de projets bilatéraux

28. Une remarque préliminaire s'impose; elle est inspirée de l'attitude des pays, manifestée à la Conférence mondiale de l'Eau de Mar del Plata. L'unanimité est apparue sur la nécessité de régler le partage des ressources d'eau communes à deux pays par des négociations bilatérales. Aussi, les propositions ci-après auront un caractère assez platonique bien que certains aspects d'accords bilatéraux semblent requérir une assistance internationale. Il en est ainsi, par exemple, des aspects de législation des eaux où des spécialistes de renommée mondiale peuvent apporter une contribution notoire dans l'établissement des protocoles. C'est cet aspect qui sera pris en considération sous réserve que les Etats en fassent la demande.

29. MED/EAU 10. Assistance juridique à l'établissement d'un protocole de partage des eaux

A titre indicatif, et en vue d'aider à l'établissement d'un protocole, les cas suivants sont soumis à la considération des Etats concernés :

- a) fleuve Vardar entre la Yougoslavie et la Grèce;
- b) fleuve Evros-Meric entre la Grèce et la Turquie;
- c) fleuve Oronte entre le Liban et la Syrie;
- d) réservoirs souterrains du "Continental intercalaire et terminal" entre l'Algérie et la Tunisie;
- e) réservoir souterrain des grès nubien entre l'Egypte et la Libye.

Projets nationaux d'intérêt régional

30. Comme il a été mentionné au paragraphe 18, certaines actions entreprises au niveau national peuvent avoir un grand intérêt au plan régional. Dans cet ordre d'idée, la stratégie nationale de l'eau de chaque pays riverain est d'un intérêt capital, surtout dans sa partie relative au bassin méditerranéen. Certains pays tels que l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, Israël, la France, l'Espagne sont bien engagés dans cette voie. Sans aller jusqu'à un plan national de l'eau, il serait souhaitable que chaque pays riverain ait établi ou établisse au plus tôt une esquisse d'un tel plan sous forme d'une stratégie de l'eau. Une telle opération ne serait ni longue (quelques mois) ni trop coûteuse, quels que soient les pays.

31. MED/EAU 11. Etablissement de stratégies nationales de l'eau

De telles stratégies nationales de l'eau, prenant en sérieuse considération l'avenir du bassin méditerranéen seraient souhaitables dans les pays suivants (par ordre géographique) : Maroc, Liban, Syrie, Turquie, Grèce, Yougoslavie, Italie.

En ce qui concerne les 6 premiers pays, une contribution PNUD pourrait être prise en compte sur l'allocation indicative de planification attribuée à chaque pays.

SECTION IV. ORGANISATION DU PROGRAMME

1. Durée

Elle sera variable selon les actions considérées; beaucoup d'entre elles s'achèveront en un an ou moins. Sur l'ensemble, la durée n'excédera pas trois ans. Il faut noter, cependant, qu'un tel programme engendrera d'autres actions, soit sous forme d'extensions, soit sous forme de suite logique (follow-up).

2. Financement

Comme le Programme d'Actions Prioritaires de l'eau douce fait partie intégrante du Programme d'Action Méditerranéen (PAM), patronné et coordonné par le PNUE, il est proposé que le PNUD, en consultation avec le PNUE et les Gouvernements des pays riverains et avec d'autres organisations intéressées, recherche les moyens d'assurer le financement du programme proposé.

3. Mode opératoire

Il est recommandé que l'exécution du programme se fasse suivant les liens structurels déjà éprouvés, en matière de coordination et d'opération, dans les autres actions patronnées et coordonnées par le PNUE dans le cadre du PAM. Il est suggéré, notamment, que :

- a) des points focaux techniques, spécialisés dans le domaine de l'eau, soient établis dans chaque pays;
- b) un organisme de coordination à vocation régionale, également spécialisé dans la gestion de l'eau, soit choisi.

Au plan technique, les rapports s'établiront entre les points focaux techniques des pays et l'organisme de coordination régionale, tandis que les autres rapports s'établiront directement avec le PNUE.

4. Centre d'accueil et de coordination

Certaines actions pourraient être conduites à la diligence des pays les plus expérimentés ou les plus désireux de mener telle ou telle action. Cependant, la coordination nécessaire (paragraphe 3, ci-dessus) exige une base d'accueil qui reste à choisir.